

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences 3.1 autres
domaines de compétence
des communes**

**Modernisation digitale :
signature électronique OTP et
dématisation des bulletins de
salaire**

**DATE DE CONVOCATION
13 décembre 2024**

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-12-100

L'an deux mil vingt quatre
le dix neuf décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD –
Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

Excusés ayant donné pouvoir

M. FRESSEL à Mme DUDOUET
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M ROGERET
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN
Mme DUVAL à M SACHOT
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
Mme LECLERC à M BULARD

Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Taylor ROGERET, adjoint à la Maire, chargé de la commission développement durable, transition écologique et numérique

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, engagée dans une politique de modernisation et de simplification de ses procédures administratives, a mené de nombreux projets destinés à améliorer la qualité des services offerts à ses administrés : WIFI gratuit sur l'espace public, espace citoyen, dématérialisation des demandes d'urbanisme, notamment.

Cette politique municipale se retranscrit également dans le cadre des procédures internes.

Ainsi, après la mise en place du parapheur électronique, de la gestion du courrier, et du récent portail intranet des élus du Conseil municipal, il apparaît opportun de proposer la dématérialisation les bulletins de salaire des agents municipaux via un coffre-fort numérique, de mettre en œuvre la signature électronique OTP et d'utiliser une plateforme d'affranchissement des courriers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

En effet, la dématérialisation des processus administratifs présente de nombreux avantages, notamment en termes de gain de temps, de réduction des coûts et de respect de l'environnement.

Ainsi, dématérialiser les bulletins de salaire permet de les rendre disponibles via un coffre-fort numérique personnel DIGIPOSTE grâce à la plate-forme MAILEVA du groupe LA POSTE. Cet accès et ce stockage sont sécurisés, accessibles 24h/24 et 7j/7, archivés facilement en toute confidentialité. De plus, chaque agent peut profiter d'un espace de stockage supplémentaire pour divers documents administratifs et/ou personnels.

Par ailleurs, la signature électronique OTP (One-Time Password) est une technologie permettant de signer des documents de manière sécurisée en utilisant un mot de passe à usage unique, reçu par SMS ou email. Elle est entièrement sécurisée et conforme à la législation en vigueur.

Enfin, l'utilisation de la plateforme MAILEVA pour la dématérialisation de l'envoi du courrier permet la réduction des coûts et de l'empreinte écologique de la Ville. La mise en œuvre de cette mesure se fera progressivement pour faciliter la transition.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre de la signature électronique OTP et la dématérialisation des bulletins de salaire des agents municipaux et des élus, via la plateforme MAILEVA du groupe LA POSTE, ainsi que la dématérialisation progressive de l'envoi du courrier papier.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Les normes de sécurité en vigueur pour la signature électronique;

La politique de développement durable de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;

Considérant

Les avantages de la dématérialisation en termes de gain de temps, d'efficacité et de respect de l'environnement ;

La nécessité de moderniser et de simplifier les procédures administratives ;

Les avantages de la signature électronique OTP en matière de sécurité, d'efficacité, de conformité légale et d'accessibilité ;

Les bénéfices de la plateforme MAILEVA pour la gestion sécurisée et dématérialisée des bulletins de salaire et de l'envoi du courrier ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre de la signature électronique OTP et la dématérialisation des bulletins de salaire des agents municipaux via la plateforme MAILEVA du groupe LA POSTE, ainsi que la dématérialisation progressive de l'envoi du courrier papier.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents à intervenir sur ce dossier.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits